



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale

02 AVR. 2019

Lyon, le

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Délégué territorial du CNDS
à

Mesdames et Messieurs les présidentes et
présidents des comités départementaux
S/c de Mesdames et Messieurs les Préfets de
Département

OBJET : *orientations régionales du CNDS en 2019*

P. J. : *Annexes 1 et 2*

Le centre national de développement du sport (CNDS) œuvre à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive. La campagne 2019 s'inscrit dans un contexte de renouveau de l'organisation générale de la gouvernance du sport avec à terme la création de l'agence nationale du sport.

Cette agence a vocation à se substituer au CNDS dans le soutien financier apporté aux associations sportives affiliées. 2019 constitue ainsi une année de transition en vue d'une profonde mutation des modalités d'obtention des aides aux associations sportives. Dès cette année, un financement direct sera effectif, à titre expérimental, pour 28 fédérations « pilotes » et le CNOSF sur la base de leur projet sportif fédéral (PSF).

Ces fédérations sportives sont responsabilisées pour :

- instruire les demandes d'aide de leurs ligues, comités départementaux et clubs ;
- valider les bénéficiaires retenus ;
- proposer les financements à l'agence.

Ces nouvelles dispositions s'entendent hors aides à l'emploi, à l'apprentissage et hors dispositif « j'apprends à nager ».

Pour cette édition 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes et en cohérence avec les principes du schéma régional de développement du sport, j'ai décidé de mettre le *club* au cœur des priorités régionales, en confortant les financements en cohérence avec les orientations nationales. J'ai ainsi demandé aux services de l'Etat en charge des politiques sportives de veiller particulièrement à ce que les publics et territoires prioritaires soient pris en compte dans leur diversité. Les agents de l'Etat poursuivront ainsi leur mission d'accompagnement auprès des

porteurs de projets relevant de la part territoriale du CNDS, à l'exclusion des fédérations ayant mis en œuvre un PSF.

Les priorités territoriales 2019 restent dans la lignée de celles des années précédentes avec des objectifs de :

- professionnalisation du monde associatif sportif,
- réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive ;
- promotion du « sport-santé » ;
- développement du sport en entreprise ;
- renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport.

Il est attendu des comités départementaux un soutien et une animation des clubs dans la mise en place des actions répondant à ces objectifs. La formation des dirigeants et des éducateurs et le pilotage des équipes techniques régionales, ont un rôle essentiel pour la réalisation de ces objectifs.

L'ensemble des démarches engagées en partenariat avec le mouvement sportif (plan régional « sports santé bien-être », « ensemble pour un sport éducatif », « Génération 2024 ») serviront de cadre de référence pour l'instruction des dossiers et pourront utilement trouver un écho dans les projets associatifs retenus.

La commission territoriale, réunie le 27 mars dernier, est attachée au respect de ces priorités afin de répondre au mieux à la mission du CNDS qui a pour objectif de favoriser l'accès et le développement des pratiques sportives dont les valeurs véhiculées contribuent à la cohésion sociale du territoire.



Pascal MAILHOS